



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 51983

#### Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des effectifs de la direction départementale de l'équipement du Gard et de ses subdivisions. Le précédent gouvernement avait engagé une baisse massive des emplois dans les services de l'équipement. Ce mécanisme a été enrayé dès 1997 permettant ainsi à ces services de remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire français. Cependant, aujourd'hui, les élus locaux, conseillers généraux et maires, constatent quotidiennement la suppression de postes d'agents de l'équipement. De nombreuses délibérations sont prises, protestant vigoureusement contre la pénurie d'agents et la faiblesse des moyens attribués à ces services. La population en augmentation constante dans cette région souhaite trouver une qualité de vie identique sur ce territoire et bénéficier d'un service public compétent et disponible. Connaissant l'attention que porte M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement à cette situation, il lui demande quelles mesures sont envisageables pour offrir le meilleur service de proximité dans le cadre d'un aménagement du territoire équilibré et harmonieux.

#### Texte de la réponse

Le ministre est très attentif à ce que les services de l'équipement puissent remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire, y compris celles que les communes leur confient dans les domaines de l'urbanisme et de l'ingénierie publique. Comme le souligne fort justement l'honorable parlementaire : il s'est donc attaché à enrayer la politique de baisse massive et systématique des emplois menée par les précédents gouvernements, qui se traduisait avant juin 1997 par une moyenne annuelle de 1 000 suppressions d'emplois. Le ministre a obtenu, dans un premier temps, que ses services soient traités plus équitablement que par le passé. Ainsi, pour les agents d'exploitation, cette tendance à la réduction a été divisée par quatre en deux ans. La loi de finances pour 2001 constituera donc une nouvelle étape dans la démarche entreprise en faveur des effectifs de l'équipement. Il prévoit en effet leur stabilité et une création de 75 postes consacrés à un renfort spécifique dans le secteur de la mer, dans le domaine de la sécurité maritime. Le nombre de postes d'agents d'exploitation augmentera de trente unités l'an prochain. Il s'agit bien d'un budget de rupture dans l'évolution des effectifs de l'équipement qui va permettre d'avancer, avec le concours de tous, dans la construction du service public auquel aspirent les personnels et les usagers. Les services déconcentrés sont un élément essentiel du développement d'un service public de qualité. Lors de ses déplacements, le ministre a pu apprécier tous les efforts que les personnels déploient pour valoriser leur qualification et optimiser les méthodes de travail. Il a déjà dit toute la reconnaissance qui va aux personnels qui ont mis tous leurs efforts et leurs compétences dans la gestion des situations difficiles que certains départements ont connues récemment. Soucieux d'offrir au plus près du terrain un service public de qualité, le ministre a également demandé à ses services d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de modernisation de l'ingénierie publique qui réponde au mieux aux attentes des communes et qui renforce l'efficacité de l'action territoriale des directions départementales. Enfin, dans le cadre du plan d'action du Gouvernement pour la société de l'information, les services de l'équipement développent un réseau informatique qui leur permettra, au cours des années à venir, d'accroître l'accès aux différentes fonctions du ministère à partir des subdivisions territoriales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51983

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 octobre 2000, page 5730

**Réponse publiée le :** 29 janvier 2001, page 676